



HAUTE-RIVOIRE

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt-et-un octobre deux mil vingt et un, à 20h, à la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas MURE, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. MURE Nicolas, Maire, SEVE Christelle (arrivée à 20h05), CHAVEROT Gilles, Adjoints, ANDREKOVICS Sandrine, BERTHET David, GOUBIER Mélissa, JACQUEMOT Nathalie, MICHEL Alain, MOULIN Sylvain, PAYMAL Caroline (arrivée à 20h10), PONCHON Pierre-Aymeric (arrivé à 20h05), RAZY Mathieu (arrivé à 20h10), VENET Florent, VERNAY Anaïs.

Était excusée : GERIN Pascale qui a donné pouvoir à ANDREKOVICS Sandrine,

Secrétaire de séance : MOULIN Sylvain.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Désignation d'un secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT :
Sylvain MOULIN.

Approbation du précédent compte-rendu

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

I) Avenants au marché public relatif à la réhabilitation d'un bâtiment communal pour accueillir des professionnels de santé

❖ Avenant n°2 relatif au lot n°3 « Maçonnerie », attribué à l'entreprise Bati MFC :

Suite à des travaux complémentaires d'un montant de 130.00€ HT, l'enveloppe du lot n°3 doit être portée de 17 383.55€ HT à 17 513.55€ HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,
APPROUVE l'avenant à intervenir avec l'entreprise Bati MFC.
AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant correspondant.

❖ Avenants n°1 relatifs aux lots n°6 et 7 « Menuiserie extérieure aluminium » et « Menuiserie intérieure », attribués à la menuiserie Pierre GOUBIER :

Suite à la fusion avec la menuiserie Olivier PERRET pour former la société AMT, il convient de signer un avenant afin de modifier l'identité de l'entreprise et les coordonnées bancaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité, Mélissa GOUBIER ne prend pas part au vote,
APPROUVE les avenants à intervenir avec l'entreprise.
AUTORISE M. le Maire à signer les avenants correspondants.

❖ Avenant n°1 relatif au lot n°10 « Plomberie Sanitaire » attribué à l'EURL FAYOLLE Joachim :

Suite à des moins-values d'un montant de 370€ HT, l'enveloppe du lot doit être portée de 12 124.00 € à 11 754.00 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,
APPROUVE l'avenant à intervenir avec l'entreprise EURL Fayolle.
AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant correspondant.

❖ Avenant n°1 relatif au lot n°11 « Electricité » attribué à l'entreprise GEMC :

Suite à des moins-values d'un montant de 951,52€ HT, l'enveloppe du lot doit être portée de 6 937,79 € à 6 144,86 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,
APPROUVE l'avenant à intervenir avec l'entreprise GEMC.
AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant correspondant.

2) Décision modificative n°2 au budget principal

Une décision modificative est nécessaire concernant la section d'investissement :

- L'opération « Non affectée » pour un montant de 1 500€

Il convient d'abonder la ligne 266 pour un montant de 1 500€ correspondant à la participation de la commune au capital de la société publique locale Escap'ad, nouvellement créée.

La somme de 1 500€ sera ainsi prélevée sur le chapitre 020 « Dépenses imprévues »

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,
AUTORISE M. le Maire à procéder à la décision modificative n°2 au budget principal.

3) Acquisition des parcelles référencées B935 et B937 à Monsieur ODIN Jean – chemin de Brulevent

Il convient d'acquérir deux parcelles situées sur le chemin de Brulevent, appartenant à M. ODIN Jean, à savoir les parcelles B 935 d'une surface de 1a09ca et B 937 d'une surface de 1a36ca.

Comme prévu par la délibération du 7 décembre 2011, le prix du m² est de 0.30€ pour cette parcelle située en milieu naturel. Le prix de cette vente s'élève donc à 73.50€.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,
ACCEPTE l'acquisition des parcelles référencées B 935 et B 937 d'une superficie totale de 245 m², appartenant à Monsieur Jean ODIN, pour la somme de 73.50€.

CONFIE la conclusion de la vente à l'office notarial des Maîtres LAFAY, BOZZACO-COLONA, POUZOLS-NAPOLEON, LAFFAY, notaires associés les frais de notaire étant pris en charge par la commune.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires et signer tout document afférant à cette acquisition.

4) Recrutement de trois agents recenseurs vacataires

La réalisation du recensement de la population est une tâche qui incombe aux communes, tous les 5 ans. Il aura lieu du 20 janvier au 21 février 2021.

La dotation forfaitaire de recensement qui sera attribuée à la commune pour couvrir l'ensemble des dépenses du recensement est évaluée à 2547€. Cette dotation sert principalement à couvrir la rémunération des agents recenseurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE de recruter trois agents recenseurs vacataires.

FIXE la rémunération des agents recenseurs de la manière suivante :

- 0€85 par feuille de logement
- 1€25 par bulletin individuel
- 10€48 par heure de formation
- Remboursement des frais kilométriques, liés aux déplacements nécessaires pour recueillir les feuilles de recensement auprès des habitants, selon le barème en vigueur.

AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et signer tous les documents afférents.

5) Approbation de la convention de mise à disposition de service pour la gestion du service public d'assainissement collectif avec la CCMDL

M. le Maire rappelle que la Communauté de communes des Monts du Lyonnais exerce depuis le 1er janvier 2020, la compétence assainissement collectif des eaux usées sur l'ensemble de son territoire.

Il convient ainsi d'assurer, à l'égard des usagers, le maintien de la qualité de la gestion du service public d'assainissement collectif, ce qui permet à la CCMDL, de s'appuyer sur les moyens humains et matériels de proximité de la commune.

La convention précisant les conditions et modalités de mise à disposition des moyens de la commune au profit de la CCMDL (entretien des espaces verts aux abords des stations d'épuration) doit ainsi être renouvelée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,
APPROUVE la convention de mise à disposition de service à intervenir entre la commune et la CCMDL.
AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention.

6) Avenant au contrat de prévoyance collective maintien de salaire de la MNT

La collectivité a souscrit un contrat de prévoyance collective « Maintien de salaire » auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) depuis plusieurs années. Ce contrat permet aux agents de la collectivité de souscrire, à tarif préférentiel, une garantie permettant le complément de leurs revenus en cas d'arrêt maladie.

En raison de la modification du tarif de cotisation porté à 2.29% à compter du 1er janvier 2022, un avenant doit être signé avec la MNT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,
ACCEPTE la modification du taux de cotisation à 2.29% à compter du 1er janvier 2022 du contrat de prévoyance collective « Maintien de salaire ».
AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant correspondant.

7) Rapports sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la CCMDL et d'assainissement non collectif du SIMA COISE pour l'année 2020

Ces documents doivent être présentés à l'assemblée délibérante de la collectivité, pour répondre à une exigence de transparence interne mais également de transparence envers l'utilisateur, lequel peut le consulter à tout moment en Mairie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
PREND ACTE des deux rapports.

QUESTIONS DIVERSES

Point sur les décisions du Maire

Point urbanisme : Informations des déclarations préalables, permis de construire et permis d'aménager déposés depuis le dernier Conseil Municipal.

M. le Maire :

- Evoque les différents projets en cours :
 - La réception de chantier du bâtiment qui va accueillir des professionnels de santé aura lieu le vendredi 26 novembre, pour un début d'activité de ces professionnels au 1er décembre.
 - Le marché public concernant l'aménagement de la traversée du village a été lancé. La remise des offres est fixée au vendredi 29 octobre prochain. Les travaux vont débuter en début d'année 2022.
 - Le Département du Rhône a accordé une subvention de 87 900€ pour la construction du pôle multigénérationnel, sur le terrain situé à côté du city stade. Pour rappel, une subvention de 199 500€ a été accordée par l'Etat. Il manque encore la réponse de la Région.

- Indique que la cérémonie du 11 novembre aura lieu sur la place du Monument à 11h.
- Invite les membres du conseil municipal à participer à la traditionnelle Sainte Barbe qui aura lieu le samedi 27 novembre à 17h30. Il évoque également le centenaire du centre de secours qui aura lieu le 25 juin 2022.
- Fait part du mot de remerciements reçu du Préfet, suite à sa visite à la ferme des Bourettes le mois dernier.
- Fait un point sur le personnel (absences actuelles, Noël du personnel).
- Les vœux du Maire sont fixés le samedi 8 janvier à 18h, au complexe sportif.
- Indique que le traditionnel repas organisé par le CCAS aura lieu le mardi 18 janvier 2022 : les aînés de 65 ans et plus sont conviés.
- Poubelles : tri jaune, beaucoup de déchets. => manque de tournées.

C.PAYMAL :

- Revient sur le déménagement de la MAM au 341 impasse des Lys, qui s'est bien déroulé.

M. RAZY :

- Evoque la commission Forêt de la CCMDL, où il a notamment été question du chauffage déchiqueté.
- Indique qu'une SICAV est en cours de création pour gérer la plateforme de déchets verts qui sera installée sur le délaissé de la route départementale de Feurs. La gestion et les modalités d'accès à la plateforme restent à déterminer. L'objectif fixé est que la plateforme soit opérationnelle en juin 2022.
- Evoque sa participation à la commission agriculture de la CCMDL : l'alimentation et le « consommer local » étaient au programme.

N. JACQUEMOT :

- Rappelle que les articles à insérer dans l'Echo de la Thoranche doivent être transmis rapidement.

G. CHAVEROT :

- Va organiser prochainement une commission relative aux chemins ruraux.
- Revient sur le projet de mutualisation de service et de personnel en lien avec la CCMDL.
- A participé à une journée d'information sur l'entretien des haies, très instructive.

C. SEVE :

- ❖ Indique que l'OGEC souhaite obtenir des compléments d'informations sur la détermination du forfait communal, voté lors de la dernière séance du conseil municipal, avant de signer la convention afférente.

A. MICHEL :

- Indique que 4 600 mètres linéaires de point à temps automatique ont été réalisés sur la commune.

M. GOUBIER :

- Indique que l'association de cantine de l'école publique souhaite organiser un bal à la salle Pierre Delage.
- Evoque l'action de la commune de Bessenay pour impliquer les jeunes dans la vie du village : durant les vacances scolaires, les jeunes qui sont bénévoles peuvent effectuer de petits travaux d'entretien (désherbage du cimetière...). Certains jeunes sont, quant à eux, obligés d'y participer (s'ils ont commis des dégradations par exemple). Ces journées sont encadrées par des élus et un agent technique. Des informations complémentaires sur les modalités de fonctionnement de ce dispositif sont à demander.

S. MOULIN :

- 🚧 Va se charger prochainement de l'installation des panneaux du parcours du patrimoine.

La séance est levée à 23h.